



# Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 6 décembre 2017

À l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins  
et des membres de la Commission de Concertation  
de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2  
1200 Woluwe-Saint-Lambert

**Concerne:** Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Avenue Paul Hymans, 120 à 132.

Madame, Monsieur

Nous désirons vous faire part de nos remarques concernant cette demande de permis d'urbanisme.

Tout d'abord nous tenons à signaler que le demandeur profite du réaménagement de son parking pour augmenter de 26 emplacements ce dernier.

Si nous ne sommes pas contre l'augmentation d'emplacement de parking, cette augmentation ne peut se faire au détriment de la biodiversité et de la perméabilité du sol.

Notons que l'utilisation de « carrelage en grès ton gris »<sup>1</sup> ne peut pas, à notre sens, être considérée comme de la surface perméable. Afin de garantir une diminution de la surface imperméable du parking nous souhaitons que les zones hors de l'emprise du sous-sol et plus particulièrement les emplacements latéraux entre les deux immeubles soient réalisés en dalle-gazon.

En outre, il nous semble que la privatisation des emplacements situés le long de la voirie communale pourrait et devrait se faire en préservant les arbres présents. La solution proposée par le demandeur réduit le nombre d'arbres présents et la technique de plantation en cylindre de béton empêchera les futurs arbres d'arriver à une taille similaire à ceux présents actuellement.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,  
Wolu-Inter-Quartiers.

---

<sup>1</sup> Cfr. Note explicative